

Propositions de l'association Eleveurs et Montagne pour le plan loup 2013 - 2017

Sur la base du document ppt de la MEDDTL - GNL du 19/12/12

PARTIE I : ETAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUATION DU PLAN 2008-2012

Nous ne pouvons faire qu'un seul constat :

1) Le Plan Loup 2008-2012 déclarait vouloir » *accompagner l'expansion de la population de loups en limitant les impacts de la présence de l'espèce sur les activités humaines, notamment sur l'élevage* ».

Le résultat est que le nombre de victimes a considérablement augmenté durant la période.

2) Le Cerpam a clairement démontré que malgré la croissance régulière d'éleveurs qui contractualisent pour les mesures de protection, la croissance du nombre de victimes est encore plus élevée.

On ne peut donc pas imputer la cause de cette énorme augmentation de victimes à des négligences du monde de l'élevage. Tout au contraire il faut reconnaître les efforts accomplis.

En résumé on constate que l'expansion de la population de loup s'est bien poursuivie, et que l'impact de sa présence sur les activités humaines s'est considérablement développé. Ce plan pour les éleveurs, a donc été un **ÉCHEC TOTAL**.

PARTIE II : PERSPECTIVES 2013-2017

RENFORCER LA PROTECTION DES ÉLEVAGES :

Pour ce faire il apparait désormais indispensable de s'attaquer aux causes de la prédation, plutôt que chercher, à coup de millions d'euros, d'en réduire les conséquences, alors même que cette voie s'est révélée totalement infructueuse, et en rappelant que le loup a été retiré, depuis 2009, de la liste des espèces menacées d'extinction en France.

Pour ne pas se retrouver en 2017 avec le même résultat que le Plan précédent (et pour éviter une désertification supplémentaire des zones pastorales) nous demandons instamment :

1) Une mise à jour urgente et honnête de l'estimation des effectifs de loups. La moindre rigueur scientifique voudrait que cet effectif ne soit pas, comme par le passé, un chiffre rond (ce qui vraiment ne paraît pas sérieux) mais une fourchette démontrant la difficulté de saisir un nombre exact, et de plus, avec des chiffres réalistes pouvant être confrontés avec des estimations de certaines structures écologistes réalistes.

2) Avec le précédent Plan la démonstration a été faite que les mesures de protection sont inefficaces et coûteuses. Nous demandons désormais que soient mises en place d'efficaces mesures de régulation de la population de loups pour faire baisser significativement la prédation et le nombre de victimes, ce qui, en aucun cas ne pourra menacer l'espèce, vu le nombre réel de loups en France et son taux naturel de développement.

Cette régulation doit être effectuée secteur par secteur sous l'autorité du préfet. Celui-ci délivrera les autorisations de prélèvement proportionnellement au nombre de victimes de l'année précédente. Un bilan annuel sera effectué chaque année.

C'est la seule méthode susceptible de donner un apaisement à toute une profession injustement traitée jusqu'à maintenant, sans menacer l'espèce, et enfin pour maîtriser une pullulation qui n'a aucun sens, ni écologique, ni économique.

Cette proposition serait enfin un aboutissement en accord avec l'arrêté du 27 mai 2009 qui retirait « canis lupus » de la liste des vertébrés menacés de disparition en France.

INTERVENTION SUR LA PRESSION DE PREDATION:

Le loup est désormais mieux connu en ce qui concerne sa biologie et son comportement chez nous. Des travaux scientifiques sérieux permettent de comprendre notamment sa façon de s'alimenter et l'intérêt (voire le besoin) pour lui de la ressource en animaux domestiques (thèses de Nathalie ESPUNO université de Montpellier). En fait toute augmentation de population de loup entraîne une augmentation de prédation multipliée sur la faune sauvage en hiver et encore plus importante sur les troupeaux domestiques en été.

La régulation est donc obligatoire pour diminuer la pression de prédation; il s'agit là d'une logique incontestable. Le tir est donc nécessaire, surtout l'hiver où il sera beaucoup plus efficace et réalisé par des tireurs compétents.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Nous y sommes favorables dans la mesure où elle concernera tous les secteurs, en particulier le secteur agricole des pays voisins, et non pas seulement le monde de l'environnement, comme semble vouloir l'indiquer la proposition de coopération avec la Convention alpine.

De son côté, l'association *Éleveurs et Montagnes* a déjà engagé un rapprochement transfrontalier avec le Piémont italien, en particulier avec des universitaires chargés par la Région *Piemonte* d'évaluer l'impact socio économique de la prédation (étude sur trois ans, en cours).

Elle me semble indispensable et à développer activement sur 2 aspects : la modification de la convention de Berne et surtout la remontée des dossiers à Bruxelles notamment pour les coûts d'indemnisation. Par expérience sur d'autres sujets de la PAC, tous les dossiers présentés simultanément par plusieurs États membres reçoivent une attention toute particulière chez les gestionnaires des fonds européens à Bruxelles.

PARTIE III : SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS MISES EN OEUVRE

INDICATEURS :

Pour nous un seul suffit : le nombre de victimes, avec une analyse départementale.

ÉVALUATION FINANCIÈRE :

Nous apprécions cette volonté de transparence qui manquait jusqu'à maintenant. Bien entendu nous entendons que soit publié un coût total de la prédation, et non plus seulement un coût direct, ce qui est bien loin de refléter la réalité de la charge financière.

INDEMNISATION :

Je ne connais pas précisément la démarche de constats mais j'ai pu lire des articles assez éloquentes sur certaines procédures peu efficaces et surtout particulièrement perturbantes pour les éleveurs et les bergers. Je pense notamment qu'il faut s'intéresser de très près à l'indemnisation des pertes indirectes. Ce sujet me semble d'une importance capitale. En effet tous les troupeaux attaqués subissent des stress souvent sous-estimés. Ils concernent en premier lieu les fonctions de reproduction. Les avortements et les non retours en cycles sont très importants. Ils peuvent être quantifiés avec les suivis technico économiques des troupeaux mais il me semble souhaitable de demander des indemnités forfaitaires. Un autre critère très important et beaucoup difficile à estimer concerne la baisse de productivité numérique (prolificité) des brebis stressées par une attaque. Il s'agit là d'un élément majeur de la rentabilité économique des troupeaux qu'il convient de prendre en compte. Par ailleurs le refus de pâturage de certaines zones par des animaux ayant survécu à une attaque est une contrainte bien réelle et difficilement indemnisable.

Enfin un autre sujet peu évoqué dans ce vaste dossier du loup concerne l'accompagnement des bergers. Un volet intéressant pourrait être développé sur la prévention du stress, la gestion psychologique des attaques sur les animaux placés sous leur responsabilité. J'ai été particulièrement choqué d'apprendre le suicide de certains bergers après une attaque. Il s'agit là d'un phénomène grave et pour lequel il est un devoir collectif d'agir.

Éleveurs et Montagnes le 10 janvier 2013

www.EleveursEtMontagnes.org